



FINANCES

PÉTITION FONCTIONS PUBLIQUES LA CFDT CENSURÉE PAR LA DGFIP

EN REFUSANT À SES AGENTS LA POSSIBILITÉ DE SIGNER LA PÉTITION « [AGENTS PUBLICS : NOUS NE SOMMES PAS LES BOUCS ÉMISSAIRES DE LA DETTE !](#) » DEPUIS LEUR POSTE DE TRAVAIL, LA DGFIP PORTE GRAVEMENT ATTEINTE À LA LIBERTÉ SYNDICALE, DROIT FONDAMENTAL ET PRINCIPE À VALEUR CONSTITUTIONNELLE ISSU DU PRÉAMBULE DE LA CONSTITUTION DE 1946.



La CFDT Fonctions publiques est parfaitement dans son rôle de défense des intérêts économiques et sociaux des agents publics. Cette pétition invite en effet les agents à faire savoir au gouvernement qu'ils lui demandent de :

- renoncer aux trois jours de carence et à la baisse de l'indemnisation des arrêts pour cause de maladie,
- revaloriser le point d'indice,
- compenser les pertes de pouvoir d'achat, réviser les grilles indiciaires afin de mieux reconnaître les qualifications
- et de garantir de meilleures évolutions de carrière.

DÉLIRE SÉCURITAIRE OU MANIFESTATION ANTISYNDICALE ?

Il ne s'agit pas d'une question de sécurité informatique comme le prétend la DGFIP. Cet argument fallacieux est avancé pour limiter de facto la capacité d'action et la liberté d'expression syndicale.

La Douane, les services de Centrale, l'INSEE, et la DGCCRF sont soumis à des règles de sécurité similaires et autorisent toutes l'accès à cette pétition.

La DGFIP essaie d'atténuer sa responsabilité en indiquant que « *les agents qui le souhaitent peuvent signer ces pétitions en se connectant depuis leur ordinateur ou smartphone personnel* ».

Il s'agit d'une limitation infondée et disproportionnée du droit d'expression syndicale ! Les agents doivent pouvoir signer une pétition depuis leur ordinateur de travail !

LA LIBERTÉ SYNDICALE NE SE NÉGOCIE PAS

Face à cette situation inacceptable, **la CFDT Finances et la CFDT Finances publiques suspendent toute participation aux instances et groupes de travail** et demandent que les agents de la DGFIP, comme les autres agents du ministère, aient accès à cette pétition depuis leur poste de travail.

La CFDT s'associe à notre démarche tant au niveau ministériel que directionnel. Enfin, l'UNSA Finances nous fait savoir qu'une pétition de l'UNSA Fonction publique, pourtant hébergée sur le site de cette dernière, est également bloquée par la DGFIP.

